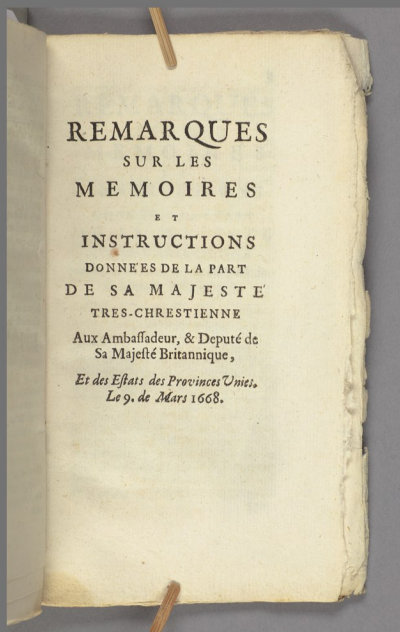


Remarques sur les mémoires et instructions données de ...



Tryck // /
I25 B II c Br. Conférence sur les intérêts de ...

Tillkomstår s.a.
Digitaliserad år 2019

REMARQUES

SUR LES

MEMOIRES

ET

INSTRUCTIONS

DONNEES DE LA PART

DE SA MAJESTE'

TRES-CHRESTIENNE

Aux Ambassadeur, & Deputé de
Sa Majesté Britannique,

Et des Estats des Provinces Unies.

Le 9. de Mars 1668.

REMARQUES
SUR LES

MEMOIRES

ET
INSTRUCTIONS

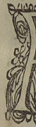
DONNEES DE LA PART

DE SA MAJESTE

TR. CHRESTIENNE

Aux Ambassadeurs & Deputés de
Sa Majesté Britannique,

Et des Etats des Provinces Unies.
L'année 1708.

R
M
I
D
DE
T
Au
Et

ne pou
parole,
meller d
suppos
mais de
forme
de Mo
du

3
REMARQUES

SUR LES

MEMOIRES

ET

INSTRUCTIONS

DONNÉES DE LA PART

DE SA MAJESTÉ

TRES-CHRESTIENNE

Aux Ambassadeur, & Deputé de

Sa Majesté Britannique,

*Et des Etats des Provinces Unies.**Le 9. de Mars 1668.*

R Ar cette Responce, & particulièrement par les reflexions que Monsieur de Lyonne a adjoustées en suite, l'on voit assez clairement que la France ne pouvant pas ouvertement retracter sa parole, cherche deux forties, pour se démesser de ce pas où elle s'est engagée, sur la supposition que l'Espagne n'admettroit jamais des conditions si dures, & si peu conformes à la Justice; & que tout le discours de Monsieur de Lyonne, tend directement

4
à préparer de loin les esprits à la resolution qu'ils ont premeditée de lever le Masque, lors qu'ils le jugeront à propos : l'une est par la limitation du temps, dans tout le mois de Mars, qu'il repete en deux ou trois endroits de ladite réponse, afin qu'on n'en puisse pretendre cause d'ignorance; or il est evident que cette restriction n'est plus de saison, & ne peut plus avoir de lieu, depuis que M. le Marquis de Castel-Rodrigo a accepté l'Alternative, puis que cette declaration ayant esté faite dans le mois de Mars, elle establit un lien reciproque de part & d'autre, de demeurer sur ce plant-là, quoy que la Paix ne se pût pas conclure dans le terme, que la France avoit prescrit, puis qu'en effet le point effenciel de la Paix, demeure dès à present arresté, & que l'Espagne en admettant l'Alternative, la France demeure liée par une obligation reciproque, à ne rien pretendre de plus.

L'Autre est de revoquer en doute l'intention de l'Espagne, & chercher par tous les artifices imaginables de la rendre suspecte, afin d'avoir un pretexte de dire en retractant leur parole, que n'ayant pû mettre aucun fondement sur la declaration de M. le Marquis, comme n'estant pas deüement authorisé, la France n'a peu estre valablement engagée envers l'Espagne, que par une resolution qui vint immediatement de la Reyne: & comme ils esperent qu'elle ne
pourra

pourra pas arriver avant la fin de Mars, ils
 croyent que par ce moyen, ils se pourront
 demesler envers les Mediateurs, en disant
 que l'Espagne ne s'estant pas declarée dans
 le temps limité, & la declaration du Mar-
 quis devant estre comptée pour rien, ils de-
 meurent absolument libres de leur parole.
 Et c'est pour cela, qu'ils se sont estendus
 tout à fait hors de la matiere, en des dis-
 cours qui n'ont rien de commun avec la
 proposition desdits Deputez, qui ne ten-
 doit pas à s'esclaircir des intentions de l'Es-
 pagne (à quoy ils travaillent par une autre
 voye) mais à sçavoir nettement celles de la
 France, & c'estoit à quoy il falloit respondre
 cathégoriquement sans sortir de la lice, par
 une digression superflue: outre qu'il ne
 s'agit pas icy de sçavoir si l'Espagne veut ac-
 cepter l'Alternative, & que la France ne doit
 point avoir de soucy pour ce regard, puis
 que les Mediateurs prennent cela sur eux,
 & s'obligent de l'effectuer, & que la France
 ne sera obligée à sa parole qu'entant que
 l'Espagne tiendra la sienne. De sorte que si
 l'Espagne vient à desadvoier Monsieur le
 Marquis, la France demeurera non seule-
 ment avec les gages en main; mais avec l'as-
 seurance d'avoir en sa faveur tous ceux qui
 se sont obligez de luy procurer ses satisfa-
 ctions. A quoy donc cette peine superflue
 qu'ils se donnent à examiner si scrupuleu-
 sement, & hors de saison, les intentions de

6

l'Espagne, & former tant de scrupules? puis qu'il est evident que ce seroit leur plus grand avantage, que l'Espagne n'avoüa pas la declaration du Marquis, & que par ce moyen, elle les degagea de leur parole, & les mit en estat de pouvoir poursuivre leurs conquestes avec de si fortes assistances: Mais en effet toutes ces raisons qu'ils accumulent n'ont aucun fondement, puis qu'il conste que le Marquis est muni d'un pouvoir tres-ample & sans restriction, qu'il a fait voir à Messieurs les Deputez d'Angleterre, & des Estats des Provinces Unies, lesquels en sont demeurés satisfaits, & que par consequent la declaration qu'il a donnée sur l'Alternative, ne peut estre combattüe d'aucun indice ou soupçon de nullité. Que par là on a satisfait du costé d'Espagne dans le terme prescrit, à ce que les Mediateurs avoient desiré, & qu'ainsi la chose demeure dez à present estable par une obligation reciproque, & que la condition du terme du mois de Mars, ayant esté purgée dans le mesme terme, l'obligation demeure & subsiste, pure & simple, pour jusques à la conclusion de la Paix, puis que la France n'a prescrit ce terme que pour avoir dans ce temps-là la resolution des Espagnols, & qu'ayant esté plainement satisfaite pour ce regard, tout ce qu'elle adjouste, & repete si souvent dans cette responce du terme du mois de Mars, n'est qu'un fondement qu'elle jette pour trouver en son temps une specieuse deffaitte.

Get-

Cette vérité est évidemment confirmée par le silence affecté qu'elle observe dans cette Réponse sur le point principal de la proposition des Deputez, par lequel ils insistoient avec de tres-solides raisons à une Suspension d'Armes jusques à la fin de May. Ce point estoit assez important pour croire qu'il n'a pas esté obmis par une simple inadvertance: mais le pas estoit delicat & glissant; le plus seur estoit de l'esquiver, en passant à costé sans le toucher; en un mot l'on ne vouloit pas cette Suspension, & l'on ne jugeoit pas aussi à propos de defabuser tous les Mediateurs de la juste esperance qu'ils en avoient conceuë. On ne la vouloit pas, par ce qu'elle auroit donné lieu à la Negociation de la Paix, ou à dissiper le fatal enchantement dont on a amusé toute l'Europe pendant cet hyver; & en un mot parce qu'on veut engloutir les Pays-bas, avant que ceux qui s'interessent si fort à la Paix, & à la conservation de leur voisinage ayent le loisir de se reconnoistre. En effect la France hors des motifs que l'on vient de deduire, ne peut avoir aucune autre raison, tant soit peu apparente, pour refuser cette suspension. Celles qui sont contenues dans sa Lettre Circulaire, sur l'invasion de la Franche-Comté ne sont plus de mise, à present que le Point de l'Alternative est arresté: Les hostilitéz qu'elle exercera, ne peuvent plus avoir pour fin de faciliter la Paix, & de donner plus de

8
 moyens aux Mediateurs d'induire les Espagnols à l'Alternative. Ce ne peut plus estre aussi pour affeurer le Duché de Bourgogne, contre les Armes de l'Empereur, puis qu'ils ont dé-jà formé le boulevard, tel qu'ils ont souhaitté de ce costé-là. Enfin ce n'est plus par ce beau desir de gloire de combattre contre la rigueur de la saison, & d'imposer des loix à la nature, aussi-bien qu'aux hommes. Il faut donc necessairement, que ce soit par un dessein determiné d'avancer leurs progrès avant qu'on soit en estat, ou de les arrester par la Paix, ou de les reprimer par les Armes, en quoy leur silence qui passe pour un refus evident, est d'autant plus condamnable, que le terme qu'on leur avoit demandé, est limité dans le temps ordinaire, auquel on a coustume de commencer regulierement les operations de la Campagne, & que le dessein qu'ils ont de les precipiter avant ce temps-là, est si irregulier, qu'il ne peut proceder du veritable desir de la Paix, mais de la seule avidité de profiter du temps contre le temps mesme, & d'engager les affaires dans un trouble irremediable.

Pour faire voir toutes ces choses plus en détail, j'ay crû à propos de mettre de briefves observations à la fin de ces Memoires, & du Billet ajoint de Monsieur de Lyonne, afin d'esclaircir toutes les obscuritez, dont ils tâchent d'envelopper l'affaire, pour s'en démesler dans la Confusion.

R E S.

REMARQUES

*Sur la Réponse donnée par Sa Majesté
Tres-Chrestienne à Messieurs les
Ambassadeurs & Deputés de Sa
Majesté Britannique, & des Estats
des Provinces Unies.*

[en consideration pag. 10. l. 6.]

Cette parenthese est mystérieuse, & ne peut estre inferée si hors de lieu, qu'à dessein de se donner ouverture à des nouvelles pretensions, en declarant que ce qu'ils pretendent avoir relasché de leurs vaines pretensions par la proposition de l'alternative, estoit en consideration de ce qu'ils demandoient pour le Portugal, & qu'à present cette Paix estant faite sans eux, ils rentrent dans le droit de pouvoir pretendre tout ce qu'ils disent avoir cedé en consideration des Portugais: il sera tres à propos que les Mediateurs ayent l'œil ouvert là-dessus, car il faut, ou que cette clause soit mise du tout hors d'œuvre, ou qu'elle tende à cette unique fin.

[arbitraires pag. 10. l. 9.]

C'est dequoy ces mesmes principaux Ministres & Directeurs des Estats ne demeurèrent pas d'accord, mais que n'ayant pû obtenir des conditions plus justes, ils se sont rendus à celles-cy pour eviter un plus grand mal.

A S

[à ses

[à sa dite Majesté, pag. 10. l. 14]

Voicy encore une autre accroche si l'on n'y prend garde pour s'ouvrir le champ à disputer sur la forme, afin que si cela ne se peut ajuster dans le mois de Mars, on ait lieu de revoquer la parole. Or il est constant que dans cette forme il y aura de la difficulté, parce que l'Espagne ne peut ceder les Places que la France desire sur le titre de ses Pretentions, d'autant que par là elle annulleroit la Renonciation de la Reyne de France à la Succession universelle, on ne les luy peut donc ceder que pour le bien de la Paix & du repos public, mais en ce cas l'Espagne ne sera pas assieuree contre la Pretention de la France, touchant le droit imaginaire de la Devolution. Cette difficulté n'est pas si legere qu'elle se puisse ajuster en peu d'heures, & c'est pour cela que la France demeure si soigneusement renfermée dans le terme incompetent qu'elle a prescrit.

[Septembre dernier pag. 11. l. 21.]

Il faut noter icy que toute la declaration presente est purement relative à celle du mois de Septembre, & ne comprend pas mesme celle du 18. de Novembre qui a esté la seule piece authentique qui a paru de la part de Sa Majesté Tres-Chrestienne, car celle de Septembre estoit une simple insinuation de Monsieur de l'Estrade, de laquelle les Estats ne demeurèrent pas d'accord, mais l'une & l'autre sont remplies de tant d'ob-

d'obscurité & de surprises (comme l'on a fait voir par les Remarques qui ont esté données au public) que les Mediateurs ne se pouvant fonder là dessus, conclurent dans le Traitté de la Haye, qu'avant toutes choses il en falloit tirer un esclarcissement plus net & cathégorique, & c'est à cette seule fin qu'ils ont envoyé de commun accord leurs Deputés en la Cour de France, de sorte que la présente declaration se rapportant entierement à ce premier projet, elle n'enonce rien de plus, & laisse les Mediateurs dans les mesmes doutes & obscurités qui les avoit obligés de rechercher un plus grand esclarcissement.

[*Commissaires* pag. 12. l. 5.]

Voicy une nouvelle surprise pour embarasser l'affaire, le Traitté ne se doit point faire à Paris, les Deputés d'Angleterre & des Estats n'ont autre commission que de procurer l'entier esclarcissement sur l'Alternative & d'establi la Suspension d'Armes: on ne leur répond rien sur le dernier; & quant au premier, on se rapporte au projet precedent sur lequel ils n'estoient pas satisfaits, & pour ce qui est de conclure la Paix, ils ne sont & ne peuvent estre autorisés pour cela, à quoy donc ces Commissaires pour traiter d'une affaire qui se doit conclure ailleurs, tout cela ne peut tendre qu'à gagner temps, & les amuser d'apparences jusques à ce que le Mois de May soit escoulé.

REMARQUES

Sur la Lettre de Monsieur de Lyonne.

[Copie de la Lettre pag. 12. l. 13.]

Tous les Points contenus en cette réponse qu'il allegue au Memoire du 3. de Mars sont éclaircis & refutés dans l'écrit intitulé *Suite des fausses démarches de la France sur la Negociation de la Paix*, à quoy l'on se rapporte; mais au fond c'est aux Mediateurs d'examiner cette question, puis qu'ils se sont chargés du succès, & non à la France qui ne peut rien perdre, mais beaucoup profiter si Monsieur le Marquis de Castel-Rodrigo est desavoué en Espagne.

[pour lieu d'Assemblée. pag. 12. l. 7.]

Monsieur le Marquis n'a jamais été desavoué sur l'acceptation d'Aix la Chapelle, & toute la difficulté qui est survenue là-dessus, ne vient que de la France qui estoit tombée d'accord avec Sa Sainteté de traiter à Rome; à quoy l'Espagne s'estoit engagée sur la parole de l'Ambassadeur de France à Rome, elle a crû avec raison que sans manquer à sa foy elle ne pouvoit convenir d'un autre lieu, à moins que Sa Sainteté l'approuva, & l'on voit clairement par la lettre Circulaire de Sa Majesté Tres-Christienne que l'on tasche de faire passer pour une offence envers le Pape, le choix que M. le Marquis a fait d'Aix la Chappelle; avant qu'il ait pû estre informé de

de ce qui s'estoit passé à Rome, par où l'on connoit evidemment que leur fin n'est que de tendre par tout des pieges à l'Espagne sous la fausse amorce de la Paix.

[Car en premier lieu pag. 13. l. 11.]

Cette declaration touchant le choix de l'un des membres de l'Alternative ne se peut ny ne doit proprement faire qu'au lieu de l'Assemblée, il doit suffire à la France qu'elle en ait laissé le choix aux Espagnols, que quelque party qu'ils embrassent, elle aura sujet d'estre satisfaite; cela fait connoître que leur dessein est de transporter les Traittés à Paris, pour en estre les souverains Arbitres. La raison qu'il adjoûte, qu'on n'accepte point tout à la fois deux choses différentes & si distinctes, qu'elles se détruisent l'une l'autre, n'a aucune force; car en acceptant l'Alternative, il n'a admis autre chose que le choix qu'on luy a offert, se reservant la liberté de se determiner dans l'Assemblée; ce Point appartenant uniquement à la conclusion des Traittés, & puis que cela doit estre indifferent à la France, à quoy bon cét empressement d'en vouloir estre éclaircy avant le temps, ce qu'il pese en second lieu n'est en effet que la mesme chose qu'il avoit assés bien deduite au premier.

[Et vous sçavez pag. 13. l. 18.]

Comme Monsieur le Marquis n'a fait cette declaration qu'en consideration de Sa Majesté Britannique, & des Estats des Provin-

14

ces Unies, c'est avec beaucoup de raison qu'il se rapporte au Traitté de la Haye, sans avoir aucun égard au projet de la France, qu'il ne considere qu'entant qu'il se trouvera conforme audit Traitté, n'estant ny en estat, ny d'humeur à recevoir la Loy de ses Ennemis, mais bien dans une constante volonté de tout deferer aux offices de ses Amis.

[*dez la my Fevrier pag. 14. l. 19.*]

Monsieur le Marquis de Castel-Rodrigo à la premiere requisition de Monsieur le Nonce du Pape, a envoyé d'abord le Pas-seport en France, mais comme il n'y a point de Ministre d'Espagne qui aye pû les leur mettre en mains, & qu'il s'en faut rapporter à la foy des Postes qui sont sous leurs ordres, il dependra tousiours de leur courtoisie & de leur bonne foy, d'advoüer s'ils les ont receus ou non.

[*car Mons. de l'Issola pag. 14. l. 29.*]

La Paix de Portugal ne peut estre un obstacle à la Paix de France, si ce n'est (comme ils ont avancé dans un autre Article precedent) qu'ils veulent se servir de cette froide excuse, pour retracter leur parole, en vertu de ce qu'ils alleguent, qu'ils ont moderé leurs pretentions, en consideration du Portugal; quant à ce qu'ils disent, que la declaration de M. le Marquis a esté, après avoir receu la nouvelle de la Paix de Portugal, (quoy qu'il conste evidemment du contraire, comme sçavent tres-bien les

De-

Deputez d'Angleterre & de Hollande à Bruxelles) fait directement contre eux. Ils se blessent de leurs propres Armes, car si la declaration de Monsieur le Marquis est postérieure à la nouvelle qu'il a receüe de la Paix de Portugal, c'est un signe evident que cette Paix n'a rien alteré des bonnes intentions que l'Espagne avoit pour la Paix. La maxime qu'il attribüé au Baron de Lisola, par une conjecture fort mal fondée, est tres bonne en elle-mesme, & la consequence que Monsieur de Lyonne en tire, n'est pas concluante: quand l'on demeureroit d'accord, que l'on n'a fait la Paix de Portugal, que pour songer à la deffence des Pays-Bas, il ne s'en suivroit pas que pour le repos public, on ne voulut en ceder une partie, pour preserver le reste de l'entiere desolation qui les menace: quelque succès que puissent avoir les Armes d'Espagne, & pour les sauver aussi contre l'avidité de ceux qui les veulent engloutir tous entiers.

[Don Jean d'Autriche pag. 15. l. 24.]

Cét Article est rare, & merite une particuliere reflexion, il establit pour principe que l'envoy de Son Altesse Don Juan d'Autriche, & les preparatifs que l'on fait pour la deffence, sont des marques evidentes que l'on ne veut pas la Paix en Espagne; s'il avoit dit que ce sont des signes que l'on ne l'espere pas, & qu'on ne se fie pas à leurs paroles, il auroit mieux rencontré; mais prenons-le

16

au mot & demeurons d'accord de sa maxime, & par cette même règle jugeons par l'empressement des préparatifs pour la Guerre, qui des deux a plus d'inclination pour la Paix. La France qui se voit assurée des satisfactions qu'elle desire sur la foy, & l'engagement de trois puissances considérables; qui tient en main dequoy se payer du capital & des intérêts, amasse néanmoins incessamment tout ce qu'elle peut de forces. Le Roy se prépare d'aller en personne en Campagne, deux Princes du Sang sont destinés pour commander chacun un Corps séparé, elle assemble ses troupes, elle fournit ses magasins, elle continue ses cours & ses pratiques, elle fait des grandes provisions de fourrages & de toutes sortes de munitions sur les Frontières, pour agir avant que la saison soit propre, elle leve des sommes exorbitantes sur son peuple, elle assigne le jour & le rendez-vous à ses troupes, & cependant il faut croire pieusement que tout cela ne tend qu'à faciliter la Paix. Mais dès le moment que l'Espagne songe à envoyer quelque secours au Pays-Bas pour sa défense, & à substituer un Chef en la place de celui qu'elle a destiné pour les Traités de Paix, c'est pour eux un Argument qui convainc que l'Espagne ne cherche que la continuation de la Guerre, & à moins qu'elle se laisse esgorger dans son lit, sans apporter aucun soin à sa seureté, ils la voudroient tou-

toujours faire passer pour ennemie du repos public, & rendre suspectes toutes les avances qu'elle fera pour l'accommodement : c'est porter au dernier degré la liberté d'escrire impunement toutes choses, & se jouer avec trop de licence de la crédulité des Lecteurs.

[*contraires à la Paix pag. 16. l. 7.*]

Les démarches que les Mediateurs les prient de faire ne sont autres que de consentir à la Suspension d'Armes, pour un temps competant pour traiter la Paix, qui ne retardera point les justes & regulieres occupations de la Campagne; ils advoüent dans d'autres escrits, que les actions des armes sont des grands obstacles à la Paix : comme quoy se peut donc entendre ce qu'ils disent dans cet Article, qu'on pretend par là leur faire faire des démarches contraires à la Paix.

[*ne s'estant appliquez p. 16. l. 15.*]

Il remuë fort à contre-temps cette affaire de Munster, l'Espagne y traitta d'un pas égal avec la France & les Estats des Provinces Unies, mais à mesure que ces derniers faisoient un pas en avant, la France en faisoit trois en arriere : les conditions estant accordées avec lesdits Estats, ils ne les voulurent jamais signer, qu'ils n'eussent manifestement averé que la France ne vouloit point de Paix. Pour le leur faire toucher au doigt, les Espagnols remirent tous leurs interests

18

entre les mains des Estats, quoy que non encore reconciliez avec eux, & tousiours Alliés de la France, les priant de former un projet de Paix ent'eux & la France. Aussitost qu'il fust dressé, les Ministres d'Espagne le signerent, ceux de France saignerent du nez, & les Estats ne voulant pas entretenir une Guerre immortelle, ny se frustrer des fruits de la Paix pour la seule ambition de leurs Alliés, se resolurent enfin de passer outre à la conclusion des Traittés avec l'Espagne, après avoir donné surabondamment du temps à la France pour conclure aussi les siens. Mais quoy que cette action soit aussi juste que glorieuse pour les Estats, l'on voit pourtant par ce discours que la France n'a pas encore digéré cette Pillule, & qu'elle ne peut s'empescher de faire paroistre hors de saison des estincelles qu'elle en a réservé dans le fond du cœur, pour les faire éclatter par un entier embrasement aussitost qu'elle aura rompu la barriere qui les separe.

[*Dieu veuille p. 16. l. 25.*]

Pour ces Courriers de Rome qui sont retournés de Madrid comme des Tortuës, après y avoir esté comme des Faucons; Il n'y rien à répondre à cette raillerie, sinon qu'ils sont tousiours retournés chargés d'effectives & solides dépesches, & que ceux de France ont pû faire plus de diligence, parce qu'ils estoient plus vuides & plus legers.

s, quoy que non
 eux, & toujours
 ont de former un
 la France. Aussi
 d'autres d'Espagne
 ne saignerent du
 t pas entretenir
 y se frustrer de
 le ambition de
 enfin de passer
 ités avec l'El-
 abondamment
 conclure aussi
 ction soit auf-
 es Etats, l'on
 s que la Fran-
 ette Pillule, &
 e faire paroître
 u'elle en a re-
 pour les faire
 alement aussi
 arrière qui les

25.]
 me qui sont
 des Tortuës,
 Faucons; Il
 illerie, sinon
 es charges d'ef-
 & que ceux de
 s'indigence, parce
 & plus légers.

